

Département de la Haute-Vienne

COMMUNE DE DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le vingt-six Février deux mil vingt et un à 20 h 30, suivant convocation en date du vingt-trois Février deux mil vingt et un, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BELLET Béatrice, Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LECOMTE Jean-Luc, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean-Pierre, Mr VERHELST Eduard

Était excusée : Mme CYRILLE Aurore,

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 février 2021

Secrétaire de séance : Mr LECOMTE Jean Luc

Délibération 2021/013 en date du 26 Février 2021

Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

(en application de l'article 3 - I - 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Le Conseil Municipal,

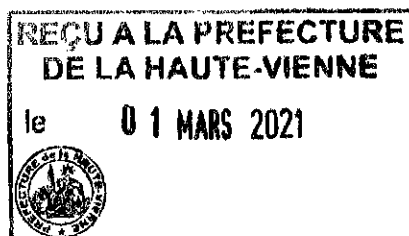
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - I - 1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le remplacement de personnel mis à disposition,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- La création à compter du 01/03/2021 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 28/35^{ème},
- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois allant du 01/03/2021 au 31/08/2021 inclus,
- Autorise Mme le Maire à signer les contrats de travail,
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.



Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.
En Mairie le 27 février 2021.
Le Maire

